

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Subventions aux associations pour des actions complémentaires - Achats de mobilier pour les centres de loisirs

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des centres de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Aussi il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et des financements aux structures municipales pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, équipement, activités sportives de proximité, événement éducatif...).

* Centres de Loisirs : Fonctionnement

Les Associations ALEDD et Centre de Loisirs du Barboux, au-delà de leurs centres de loisirs respectifs, ont un rôle social non négligeable, chacune dans leur domaine. En effet, leur projet éducatif est à valoriser du fait de la particularité de leur intervention.

Ainsi, l'Association ALEED qui s'adresse aux jeunes enfants handicapés, en collaboration avec la MJC Palente-Orchamps, ouvre pendant les vacances et les mercredis, un centre de loisirs adapté à l'école Condorcet, partageant lieux et activités avec les autres enfants du quartier.

Le Centre de loisirs du Barboux développe, quant à lui, une fonction d'animation plus large que son centre de loisirs sur le quartier de St-Claude, en partenariat avec le Comité de quartier et le Logement Foyer Henri Huot.

Il est proposé de soutenir leur démarche.

Associations	Objet	Proposés
ALEED	Centre de Loisirs	7 075 €
Centre de Loisirs du Barboux	Centre de Loisirs	3 060 €

* Centres de Loisirs : Équipement

Sont étudiées en fin d'année les demandes de petit équipement et de mobilier pour les centres de loisirs et structures d'animation.

Pour la programmation 2006, il est proposé les subventions suivantes aux structures associatives :

Associations	Objet	Proposés
MJC Besançon Clairs-Soleils	Équipement - Centre de Loisirs	1 500 €
ASEP Cras - Chaprais	Équipement - Centre de Loisirs et Ateliers cultures urbaines	4 000 €
MJC Palente - Orchamps	Équipement - Centre de Loisirs	1 500 €
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	Équipement - Centre de Loisirs	1 000 €

Associations	Objet	Proposés
Antenne Petite Enfance	Équipement - Centre de Loisirs	1 000 €
SNB - Centre de Loisirs	Équipement - Centre de Loisirs	1 000 €

Pour les centres de loisirs sans hébergement municipaux ou ceux des Francas du Doubs accueillis dans des locaux municipaux, il est proposé un transfert de crédits afin que la Ville les dote de mobiliers adéquats et répondant aux normes d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse. Il en est de même concernant le matériel éducatif et culturel pour les espaces d'activités enfance des «Pitchoun's» à Vital'Eté et adolescents à Créativ'Eté.

Le programme d'équipement comprend notamment tables et chaises adaptées aux tranches d'âges, mobilier de rangement et mobilier d'animation.

Ce programme évalué à hauteur de 32 000 € sera financé en 2006 sur les crédits inscrits au chapitre 21.422/2188.509.47030.

Structures	Objet	Programme
Centre de Loisirs des Maisons de Quartier et Francas du Doubs Espaces Pitchoun's Vital'Eté et Créativ'Eté	Équipement municipal	32 000 €

* Animation sportive de proximité

Dans le cadre d'un projet d'animation sportive de proximité au quartier de Fontaine Ecu, il est proposé de soutenir l'Association Sportive de Montrapon. Ce projet, en partenariat avec Grand Besançon Habitat et la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine Ecu, consiste à proposer des animations et initiations sportives en pieds d'immeubles sur le terrain multisports. L'aide apportée contribuera à aider l'association en équipement (ballons, chasubles,...) pour ses activités.

Association	Objet	Proposés
AS Montrapon	Animation sportive Fontaine Ecu	1 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions :

. 7 075 € à ALEED

. 3 060 € au Centre de Loisirs du Barboux.

La somme de 10 135 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.824.6574.47003.

- d'approuver le versement des subventions d'équipement aux associations suivantes :

. 1 500 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils

. 4 000 € à l'ASEP Cras - Chaprais

. 1 500 € à la MJC Palente - Orchamps

. 1 000 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

- . 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance
- . 1 000 € à la Société Nautique Bisontine (SNB)
- . 1 500 € à l'AS Montrapon.

La somme de 11 500 € sera prélevée sur le chapitre 204.422.2042.509.47030

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- . l'avenant n° 3 programmatif à la convention 2006-2008 passée avec la MJC Besançon Clairs-Soleils
- . l'avenant n° 5 programmatif à la convention 2006-2008 passée avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais
- . l'avenant n° 4 programmatif à la convention 2006-2008 passée avec l'Association MJC Palente Orchamps
- . l'avenant n° 6 programmatif à la convention 2006-2008 passée avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, M. MEDJALDI, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2006.